



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°5 du 16 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Guillaume BELOUARD, Danièle GODET, Samuel HOUILLOT, Olivier DERSOIR, Mathieu FRÉMONT, Jacky LEPAGE.

Excusés : Cédric RIVRON, Christian BLAISE, Christophe BOIS, Adrien JONCHERAY.

Secrétaire de séance : Séverine DERVAL.

APPROBATION DU PV DU 20 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 20 avril 2023.

I. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu l'article L.2122 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.47 du code des postes et communications électroniques,

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public** routier, pour les réseaux de télécommunication, au titre de l'année 2023, selon le barème suivant :

- | | |
|---|---------------------|
| ○ Pour les artères en sous-sol : 46,95 € x 8,576 kms | = 402,64 € |
| ○ Pour les artères aériennes : 62,60 € x 29,915 kms | = 1 872,68 € |
| ○ Pour l'emprise au sol : 31,30 € x 0.50 m ² | = <u>15,65 €</u> |
| ○ Montant total 2023 | = 2 290,97 € |

II. REFERENT DEONTOLOGIE DES ELUS

La nouvelle rédaction de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi 3DS, prévoit la possibilité pour tout élu local, de consulter un référent déontologue chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques inscrits dans la Charte de l' élu local. Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 porte application de cette mesure et détermine à cette fin les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l' élu local. Ces dispositions entre en vigueur le 1er juin 2023.

Les maires ont interpellé le CDG53 et l' Association des Maires de France devant la complexité à trouver un référent ayant des connaissances dans le domaine du droit, n' étant ni élu ni fonctionnaire. Nous sommes donc dans l' attente de leur réponse.

III. POINT CHANTIER NOUVELLE ECOLE

Parole à Mr le Maire.

Pour rappel, la réception des travaux a eu lieu le 20 mars 2023 mais des réserves ont été mentionnées dans la plupart des lots.

Un grand nombre des travaux ont donc été effectués pendant les vacances de Pâques. D' autres meubles ont été également montés ou transférés de l' ancienne école.

A noter, d' un point de vue financier, que la révision et l' actualisation des prix, c' est-à-dire, la possibilité donnée aux entreprises de compenser les conséquences de la variation des prix des matières premières dans les contrats, aura un impact important sur le coût total du marché.

IV. RAPPORT DES COMMISSIONS

C
.
J
O
U
R
N
E
A
U

➤ Commission Espaces verts/Environnement :

- Devis en cours auprès de plusieurs entreprises pour réaliser des dalles béton avant de poser des tables et des bancs en différents endroits de la commune.
- Devis de l'ESAT pour les travaux annuels signé et envoyé.
- Personnel de l'ESAT présent pour aider aux espaces verts 2 jours par semaine jusqu'à fin juin.
- Devis Houillot pour entretiens annuels signé et envoyé.
- City stade : DETR obtenue pour 15 228,26 €. En attente de la réponse pour l'ANS.

➤ Commission Voiries/Urbanisme/... :

- Plateau route de Renazé : Chazé a mis le chantier au planning pour début juin.
- Intervention de Prosignal en cours. + demande pour rue du Cèdre à 20 km/h effectuée.
- Rue du cèdre : travaux d'élargissement réalisés au niveau du virage.
- Denis a rdv avec Lacroix pour des nouveaux panneaux le 24/05.
- Radar : le conseil départemental a fait ses propres relevés de vitesse et ne préconise pas l'installation d'un radar.
- Problèmes relevés aux réseaux EP rue de la Gare. Etude du problème en cours par la CCPC.

➤ Argent de Poche :

- 1^{ère} session du 24 au 28/04/2023 : des retours positifs des jeunes et des encadrants.
- Prochaine session : du 5 au 26 juillet 2023. 15 jeunes inscrits.

S
.
B
E
L
L
A
N
G
E
R

➤ Commission Scolaire et Périscolaire

- Travaux demandés pendant les vacances réalisés. 3 vélos ont été retirés. Pose de meubles, étagères. Réfection du bureau d'Elsa...
- Réunion de la commission scolaire le 12/06 pour point général.
- Réunion avec les agents du périscolaire le 20/06 à 18h15 pour préparation de la rentrée.
- Réunion de la commission scolaire le 03/07 pour tarifs cantine et garderie 2023/2024.
- Annonce de recrutement en cours pour poste ménages/garderie à 28h à partir de septembre.
- Projet du champ à l'école : les bancs et autres mobiliers ont été livrés à l'école.
- Demande de Mr Blanchet suite réclamation sur problème de sécurité à l'arrêt du car.

➤ Commission Affaires sociales

- Prochaine réunion du CCAS le 14/06 à 18h15.

L.
M
O
A
L
/
J.
J
U
G
É

➤ Commission Bâtiments :

- Parc du bourg : terrasse réalisée.
- Garage du commerce : travaux prévus terminés. Prévoir enduit sur façade.
- Complexe sportif : début des travaux fin mai. Réunion de chantier le 02/06.
- Rencontre dans le cadre de l'étude de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : des aides seront mises en place par le Pays de Craon.
- Orion :
 - Commandes envoyées pour les carrelages et la peinture. Mois de novembre bloqué pour ces travaux.

➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Commission animation/communication le 10/05.
- Point sur les manifestations prévues en 2023 sur la commune :
 - Brocante de l'école le 16/04 : retours positifs
 - Inauguration du parc éolien le 21/04
 - Commémoration du 08/05
 - Organisation de l'inauguration de l'école le 13/05 : les villageois ont répondu présents.
 - Passage des motards ont du cœur le 04/06 à 11h35
 - Fête du village le 08/07
- Tournois du Tennis de Table et du FSCOM : une coupe offerte par la commune.
- Labellisation « Terre de jeux » : remise du panneau par le Département le 02/06 à 18h.

➤ **Commission Finances**

- Commission fixée le 05/07 à 20h30 pour point budgétaire.

V. DIVERS

- ⇒ A noter : réunion du conseil municipal obligatoire le 09/06 à 20h30 concernant les élections sénatoriales. Désignation de 3 élus délégués et 3 élus suppléants pour les élections du dimanche 24/09.
- ⇒ A noter : Conseils municipaux suivants : 15/06, 12/07 et 31/08/2023.

Fin de séance à 22h45

Joseph JUGÉ, Maire :

Séverine DERVAL, Adjointe, Secrétaire de séance :